

[Livret scolaire et LSF au baccalauréat général et technologique](#) [1]

Baccalauréats général et technologique - Livret scolaire

Arrêté du 4 mars 2020

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 18 du 30 avril 2020

Le livret scolaire présenté par les candidats au baccalauréat général et au baccalauréat technologique est établi conformément aux modèles annexés au présent arrêté. Ces modèles mentionnent l'enseignement optionnel de Langue des signes française pour les classes de première et de terminale et détaillent les quatre compétences de référence évaluées, à savoir :

- pratiquer la langue directe et/ou différée ;
- visionner en exploitant des informations dans le contexte culturel et linguistique donné ;
- utiliser lexique et grammaire pour comprendre et commenter un discours ou un support authentique ;
- mobiliser des connaissances historiques et linguistiques pour apporter un éclairage sur l'héritage culturel sourd.

[Consulter l'arrêté \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/livret-scolaire-et-lsf-au-baccalaur%C3%A9at-g%C3%A9n%C3%A9ral-et-technologique>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2005720A.htm>